

Séance ordinaire du 12 janvier 2015

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce douzième jour de janvier deux mille quinze (12-01-2015) à 19 h 30, au 1230 rue Principale, Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

M. Marc Bastien, conseiller est absent

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Janvier 2015

7. Demande en vertu de l'article 239 de la L.A.U. – Demande de délai – Adoption du plan et des règlements d'urbanisme

8. Approbation de la liste des immeubles en vente pour défaut de paiement des impôts fonciers et nomination d'un enchérisseur – Dépôt à la MRC de Maskinongé

9. OMH de Saint-Étienne-des-Grès - Approbation des prévisions budgétaires 2015

10. Aide financière - Agrandissement de l'immeuble de la COOP de Solidarité Santé Les Grès

11. ADMQ – Adhésion 2015

12. ADMQ – Inscription au programme de perfectionnement

13. Abonnement – Vision météo Plus inc. – Site web météo

14. Autorisation à demander des soumissions – Fourniture tracteur multifonctions

15. Autorisation à demander des soumissions - Honoraires professionnels architectes et ingénieurs – Construction de la bâtisse multifonctionnelle

Séance ordinaire du 12 janvier 2015

16. Réaménagement toilettes sous-sol - Salle communautaire - Directive de changement numéro DCA-2
 17. Protocoles d'entente pour la répartition pour les appels d'urgence 9-1-1 et la répartition primaire et secondaire des services incendie – Autorisation de signataires
 18. Autorisation de versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques – Groupe CLR inc.
 19. Association des chefs en sécurité incendie du Québec – Cotisation annuelle 2015 - Daniel Isabelle
 20. Colloque sur la sécurité civile - Inscription
 21. Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports (MTQ)
 22. Modification de la résolution 2014-12-517 relativement à l'embauche de chauffeurs occasionnels sur appel
 23. Demande d'autorisation à la CPTAQ de monsieur Alain Priem pour 9268-5676 Québec inc. à l'égard des lots 2 545 929 et 3 424 131 du cadastre du Québec, situés dans la zone Re-01
 24. Embauche et nomination d'une directrice des loisirs
 25. Association québécoise du loisir municipal (AQLM)– Renouvellement de l'adhésion 2015
 26. Fleurons du Québec - Renouvellement adhésion
 27. Soirée reconnaissance
 28. Affaires diverses
- Période de questions
29. Clôture de la séance

2015-01-001

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et profite de l'occasion pour leur souhaiter au nom de toute l'équipe municipale une bonne année 2015, de la santé et du bonheur avec leurs proches.

Il fait état des travaux municipaux importants prévus pour 2015 :

- Construction d'une bâtisse multifonctionnelle;
- Vente de la portion garage mécanique de l'immeuble sis au 1591, rue Principale;
- Réfection du boulevard de la Gabelle;
- Réfection de l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton, côté Yamachiche;
- Décontamination du terrain de l'ancien garage municipal
- Vente de ce terrain pour la construction de condos pour personnes âgées

Et de certains travaux du secteur privé :

- Réfection du commerce Deno fruits
- Rénovation de la station de service Ultramar et du dépanneur et venue d'un Tim Horton
- Nouveau commerce, Le Relais du Brasseur, agrandissement de la bâtisse de Novel.

Séance ordinaire du 12 janvier 2015

Il mentionne que le projet d'agrandissement de la base d'hydravion qui a reçu une aide financière du gouvernement provincial est conforme à tous nos règlements municipaux. Il rappelle également que les hydrobases sont sous juridiction fédérale.

Il explique que la Régie de gestion des matières résiduelles (RGMRM) poursuit sa demande pour rehausser les cellules et que la position de la municipalité demeure la même soit d'attendre les conclusions d'une étude des sols.

Il signale que pour des raisons de sécurité, les motoneiges et les véhicules hors route (VHR) sont formellement interdits sur le sentier pédestre et les pistes de ski de fond sous peine de recevoir une amende de plus de 450 \$ émise par la Sûreté du Québec suite à une plainte.

En terminant, il invite les gens à profiter du plein air, en utilisant le sentier pédestre qui a été rallongé de 3 km, les pistes de ski de fond, situées à La Gabelle et les 3 patinoires dont 2 sont aménagées au parc des Grès et une autre dans le secteur de Saint-Thomas-de-Caxton ainsi que le rond de glace. Il les invite également à participer au Carnaval d'hiver 2015 organisé par le Club Optimiste qui se tiendra du 6 au 8 février prochains.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 et de la séance extraordinaire du 8 décembre 2014 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2015-01-002

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 et de la séance extraordinaire du 8 décembre 2014 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2015-01-12 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2015-01-003

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2015-01-12.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point

Séance ordinaire du 12 janvier 2015

5. Adoption des comptes fournisseurs

2015-01-004

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver :

- Les déboursés pour la période du *1^{er} au 31 décembre 2014* totalisant 299 102,71 \$.
- Les comptes à payer *au 31 décembre 2014* au montant de 176 902,66 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

PG Solutions inc. – Contrats d'entretien et soutien des applications pour l'année 2015

2015-01-005

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à PG Solutions inc., des factures CESA14832, CESA15266 et CESA15867 respectivement de 570,00 \$, 8 685,00 \$ et de 3 430,00 \$ totalisant 12 685,00 \$, avant taxes, représentant les contrats d'entretien et soutien des applications financières et du gestionnaire municipal pour l'année 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

A Plus Construction inc. - Salle communautaire - Réaménagement des toilettes du sous-sol - Certificat de paiement no 1

2015-01-006

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, suite à la recommandation de la firme d'architectes Beaudry et Palato inc., le paiement à A Plus Construction inc. de la facture numéro 3819, de 15 942,85 \$, avant taxes, représentant le certificat de paiement n° 1, incluant la retenue de 10 %, pour les travaux de réaménagement des toilettes du sous-sol de la salle communautaire, réalisés au 19 décembre 2014. (résolution no 2014-10-417)

Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé de 16 534,44 \$ pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MSEI MultiSciences Expertises inc. – Services professionnels – Évaluation technique et environnementale – Lieu d'enfouissement technique (LET) de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM)

2015-01-007

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à MSEI MultiSciences Expertises inc. des factures numéro 11893 et 11894, respectivement de 5 892,90 \$ et de 5 261,91 \$ totalisant la somme de 11 154,81 \$, avant taxes,

Séance ordinaire du 12 janvier 2015

représentant les honoraires professionnels pour une évaluation technique et environnementale du lieu d'enfouissement technique (LET) de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM).

Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Argus Environnement inc. – Honoraires professionnels – Assistance technique

2015-01-008

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Argus Environnement inc. de la facture numéro 00142 de 210,80 \$, avant taxes, pour services professionnels rendus concernant le dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Groupe Qualitas inc. – Honoraires professionnels – Contrôle qualitatif des matériaux – Prolongement des rues des Seigneurs et des Gouverneurs – Phase V

2015-01-009

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Groupe Qualitas inc., de la facture numéro 1167284 de 1 059,80 \$, avant taxes, représentant des honoraires professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux durant les travaux de prolongement des rues des Seigneurs et des Gouverneurs Phase V, pour la période se terminant le 16 décembre 2014. (résolution no 2013-04-161)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Groupe Qualitas inc. – Honoraires professionnels – Contrôle qualitatif des matériaux – Prolongement de la rue Lisa

2015-01-010

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Groupe Qualitas inc., de la facture numéro 1167285 de 2 219,50 \$, avant taxes, représentant des honoraires professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux durant les travaux de prolongement de la rue Lisa, pour la période se terminant le 31 octobre 2014. (résolution numéro 2014-07-289)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Apur urbanistes-conseils– Honoraires professionnels – Conformité du plan et des règlements d'urbanisme

2015-01-011

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Apur urbanistes-conseils, de la facture numéro 1412-140 de 3 127,80 \$, avant taxes, représentant des honoraires professionnels pour une assistance en urbanisme visant l'obtention des attestations de conformité du plan et des règlements d'urbanisme au SADR de la MRC de Maskinongé, pour la période se terminant le 8 décembre 2014. (résolutions numéro 2014-10-416 et 2014-12-527)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 12 janvier 2015

Lavery, de Billy, S.E. N.C. R. L. – Honoraires professionnels – Relations de travail

2015-01-012

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L., des factures numéro 1242446 et 1245028 respectivement de 1 612,57 \$ et de 913,50 \$, totalisant un montant de 2 526,07 \$, avant taxes, représentant des honoraires pour services professionnels rendus dans le cadre de consultations générales en relations de travail pour les périodes se terminant le 31 octobre 2014 et le 30 novembre 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Claude Grenier Ressources humaines – Honoraires professionnels – Équité salariale et comité des relations de travail

2015-01-013

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Claude Grenier Ressources humaines inc. des factures numéro 4347, 4352 et 4365 respectivement de 1 138,50 \$, 742,50 et 861,70 \$, totalisant un montant de 2 742,70 \$, avant taxes, représentant des honoraires pour services professionnels rendus dans le cadre de l'équité salariale et pour la rédaction du compte-rendu du comité des relations de travail (CRT).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Municipalité de Saint-Léon-le-Grand – Service technicien prévention incendie

2015-01-014

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand de la facture numéro 44 de 2 042,52 \$, pour les services d'un technicien en prévention incendie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Janvier 2015

2015-01-015

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Engagements de crédits :

| Description | Compte G/L | Montant |
|---|--------------|--------------------|
| Radios portatives (3 X 842,01 \$) | 23.03000.725 | 2 526,03 \$ |
| Lampe portative avec pinces (valise PC) | 02.22000.649 | 41,98 \$ |
| Turbine pour lance (remplacement) | 02.22000.649 | 94,42 \$ |
| 45 gallons d'huile moteur | 02.32020.525 | 1 351,72 \$ |
| TOTAL | | 4 014,15 \$ |

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Demande en vertu de l'article 239 de la L.A.U. – Demande de délai – Adoption du plan et des règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT les résolutions 2010-11-385, 2011-03-084, 2011-10-322, 2012-04-127, 2013-02-060 et 2014-02-053 par lesquelles la municipalité demandait un délai

Séance ordinaire du 12 janvier 2015

pour l'adoption des documents visés à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.A.U.)

CONSIDÉRANT que ces délais visaient, entre autres, à permettre dans le cadre de la refonte de ses règlements d'urbanisme, à y inclure les modifications du schéma d'aménagement de la MRC de Maskinongé découlant de la décision numéro 3677887 par laquelle la Commission de la protection du territoire agricole du Québec acceptait les demandes du volet 1 et 2 de la MRC;

CONSIDÉRANT que les commentaires émis par la MRC de Maskinongé en septembre 2013 relativement à la conformité desdits règlements impliquent d'y apporter de nouvelles corrections;

CONSIDÉRANT que le retard dans ce dossier a incité la municipalité à engager une autre firme d'urbanistes pour répondre aux exigences de la MRC et finaliser la réglementation;

CONSIDÉRANT que le délai accordé du 31 janvier 2015 s'avère donc insuffisant pour compléter le processus de refonte du plan et des règlements d'urbanisme;

2015-01-016

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, un nouveau délai pour l'adoption des documents visés à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Approbation de la liste des immeubles en vente pour défaut de paiement des impôts fonciers et nomination d'un enchérisseur – Dépôt à la MRC de Maskinongé

2015-01-017

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la liste des immeubles en vente pour défaut de paiement des impôts fonciers;

| | |
|--------------|--------------|
| 6043-51-3955 | 6039-16-3264 |
| 6145-04-7201 | 5944-56-6241 |
| 6246-10-3182 | 5939-94-8749 |
| 5944-55-3840 | |

Il est également résolu de nommer madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière comme enchérisseur afin de représenter la municipalité et enchérir en son nom;

Il est de plus résolu de transmettre à la MRC de Maskinongé cette liste et la présente résolution avant le 20 janvier 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. OMH de Saint-Étienne-des-Grès - Approbation des prévisions budgétaires 2015

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès a déposé, en date du 2 décembre 2014, ses prévisions budgétaires pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de ce document;

Séance ordinaire du 12 janvier 2015

CONSIDÉRANT le budget approuvé de la Société d'habitation du Québec pour l'année 2015 qui établit le déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation à 43 188 \$;

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation a demandé à la Société d'habitation du Québec une hausse du budget approuvé de 23 343 \$ portant ainsi le déficit à 66 531 \$;

CONSIDÉRANT que la part de la municipalité se chiffre à 6 653 \$, soit 10 % du déficit d'exploitation;

2015-01-018

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve les prévisions budgétaires 2015 de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Étienne-des-Grès et accepte de lui verser la contribution de 6 653 \$;

Il est de plus résolu que la municipalité s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Aide financière - Agrandissement de l'immeuble de la COOP de Solidarité Santé Les Grès

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 15 avril 2013, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2013-04-177 confirmant l'accord de principe à la COOP de Solidarité Santé Les Grès par lequel la municipalité accorde une aide financière de 10 000 \$ par année pendant 10 ans pour l'agrandissement de l'immeuble,

2015-01-019

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise les trois versements de 10 000 \$ à titre d'aide financière pour les années 2013, 2014 et 2015 totalisant la somme de 30 000 \$ à la COOP de Solidarité Santé Les Grès;

Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé d'une somme de 20 000 \$ pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. ADMQ – Adhésion 2015

2015-01-020

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) un montant de 1 308 \$, avant taxes, représentant les cotisations annuelles 2015, incluant les assurances, pour mesdames Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Nancy Larocque, secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. ADMQ – Inscription au programme de perfectionnement

2015-01-021

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, à

Séance ordinaire du 12 janvier 2015

assister aux formations suivantes dispensées par l'Association des directeurs municipaux et de défrayer tous les frais inhérents à ces formations dont les coûts d'inscription mentionnés ci-après :

| Titre du cours | Date et endroit | Coût |
|--|--------------------------------|-----------------------|
| Environnement et responsabilités municipales : êtes-vous à jour? | Date à venir Trois-Rivières | 286 \$ avant taxes |
| Appels d'offres et gestion de projet : du comité de sélection des soumissions aux réunions de chantier | Date à venir Trois-Rivières | 286 \$ avant taxes |

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Abonnement – Vision météo Plus inc. – Site web météo

2015-01-022

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'abonnement au site web de la compagnie Vision Météo Plus inc. pour l'accès à des données météorologiques permettant la planification des opérations de déneigement, pour un montant de 115 \$/mois, avant les taxes, et ce, pour les mois de février, mars et avril 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Autorisation à demander des soumissions – Fourniture tracteur multifonctions

2015-01-023

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture d'un tracteur multifonctions.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Autorisation à demander des soumissions - Honoraires professionnels architectes et ingénieurs – Construction de la bâtisse multifonctionnelle

2015-01-024

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions sur invitation pour des services d'architecture et d'ingénierie pour la préparation de plans et devis et documents d'appel d'offres pour la construction de la bâtisse multifonctionnelle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Réaménagement toilettes sous-sol - Salle communautaire - Directive de changement numéro DCA-2

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les plans et devis pour les travaux de réaménagement des toilettes au sous-sol de la salle communautaire puisqu'il y a des problématiques, et ce, selon la directive de changement suivante :

Directive n° DCA-2 : les nouveaux équipements de plomberie exigent de changer l'alimentation en eau existante de ½" de diamètre pour une alimentation de ¾" de diamètre et de changer le drainage existant de 1½" pour un drainage de 2";

Séance ordinaire du 12 janvier 2015

2015-01-025

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'acceptation, suite à la recommandation de la firme d'architectes Beaudry et Palato inc., de la directive de changement numéro DCA-2 selon l'offre de prix suivante :

Directive n° DCA-2 : 1 361,16 \$, avant taxes, incluant les frais d'administration et profit;

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, cette directive.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Protocoles d'entente pour la répartition pour les appels d'urgence 9-1-1 et la répartition primaire et secondaire des services incendie – Autorisation de signataires

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2013-08-323, le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a confié à la MRC de Maskinongé le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un appel d'offres regroupé pour la conclusion de contrats d'une durée de cinq (5) ans pour la répartition primaire et secondaire du 9-1-1;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé par la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission dans les délais requis, et a obtenu le pointage suffisant pour ouvrir l'enveloppe de l'offre de prix;

CONSIDÉRANT que la MRC de Maskinongé par la résolution numéro 315/11/14 a informé les municipalités locales qu'elles sont autorisées, individuellement, à signer un contrat avec le Groupe CLR inc.;

2015-01-026

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente Service de répartition téléphonique 9-1-1 et le protocole d'entente Service de répartition secondaire incendies, à intervenir entre la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et le Groupe CLR inc., lesdits protocoles étant pour une durée de cinq (5) ans, conformément aux cahiers des charges.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Autorisation de versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques – Groupe CLR inc.

CONSIDÉRANT que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créé conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire la remise aux municipalités locales aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

2015-01-027

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Séance ordinaire du 12 janvier 2015

demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à Groupe CLR inc. dont le siège social est situé au 7200 Boulevard Jean-XXIII, Trois-Rivières, QC G9A 5C9, pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi *sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Association des chefs en sécurité incendie du Québec – Cotisation annuelle 2015 - Daniel Isabelle

2015-01-028

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec de la facture numéro 13484, au montant de 237,00 \$, avant taxes, représentant la cotisation annuelle 2015 du directeur incendie, Daniel Isabelle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Colloque sur la sécurité civile - Inscription

2015-01-029

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Daniel Isabelle, directeur du Service incendie, à participer au Colloque sur la sécurité civile qui se tiendra du 16 au 18 février 2015 au Centre des congrès de Québec. La municipalité assumera les frais d'inscription de 340,00 \$ ainsi que les frais de séjour et de déplacement en considérant que la moitié des dépenses de M. Isabelle sera acquittée par la Municipalité de Saint-Boniface.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports (MTQ)

CONSIDÉRANT que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, durant l'année 2015 peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

2015-01-030

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2015 ;

QUE la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la *Loi de la voirie*, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

QUE la Municipalité nomme monsieur Jean-René Duplessis, directeur des Travaux publics, à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 12 janvier 2015

22. Modification de la résolution 2014-12-517 relativement à l'embauche de chauffeurs occasionnels sur appel

CONSIDÉRANT la résolution 2014-12-517 par laquelle le conseil a nommé monsieur Serge Baril à titre de chauffeur occasionnel sur appel pour les opérations de déneigement;

CONSIDÉRANT que monsieur Baril n'a démontré aucune disponibilité depuis le début des opérations de déneigement ;

2015-01-031

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès annule l'embauche à titre de chauffeur occasionnel sur appel de monsieur Serge Baril et retire son nom de la liste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Demande d'autorisation à la CPTAQ de monsieur Alain Priem pour 9268-5676 Québec inc. à l'égard des lots 2 545 929 et 3 424 131 du cadastre du Québec, situés dans la zone Re-01

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de la compagnie 9268-5676 Québec inc., représentée par monsieur Alain Priem, vise l'ajout d'usages non agricoles à l'intérieur de l'hydrobase, sise au 428 rang des Grès, sur les lots 2 545 929 et 3 424 131 du cadastre du Québec, situés dans la zone Re-01;

CONSIDÉRANT qu'un permis de construction a été délivré en 2013 pour l'agrandissement de l'hydrobase existante;

CONSIDÉRANT que la demande vise à ajouter les usages hébergement et formation des pilotes à l'hydrobase;

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que l'autorisation demandée n'aura pas d'impact négatif sur les activités agricoles existantes des lots visés par la demande ou des lots voisins;

CONSIDÉRANT qu'il existe d'autres espaces disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour ce projet;

2015-01-032

À CES CAUSES, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie et approuve la demande de la compagnie 9268-5676 Québec inc. auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Embauche et nomination d'une directrice des loisirs

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour combler le poste de directeur des loisirs de la municipalité et les résultats obtenus lors du processus d'embauche réalisé en collaboration avec Claude Grenier Ressources Humaines inc;

2015-01-033

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès:

Séance ordinaire du 12 janvier 2015

- Confirme l'embauche et la nomination de madame Karine Perreault au poste de directrice des loisirs de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès;
- Autorise une période de probation de 6 mois à partir du 12 janvier 2015;
- Entérine le contenu du contrat de travail et autorise, rétroactivement au 8 janvier 2015, le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité;

Il est également résolu que la description des tâches datée du 20 octobre 2014 fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Association québécoise du loisir municipal (AQLM)– Renouvellement de l'adhésion 2015

2015-01-034

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle l'adhésion à l'Association québécoise en loisir municipal (AQLM) pour l'année 2015 au montant de 332,37 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Fleurons du Québec - Renouvellement adhésion

2015-01-035

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès confirme le renouvellement de l'adhésion de la municipalité aux Fleurons du Québec pour les années 2015, 2016 et 2017 au coût de 415 \$ par année, avant les taxes et autorise le paiement de la cotisation pour l'année 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Soirée reconnaissance

2015-01-036

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une dépense de 1 500 \$ pour la tenue de la soirée reconnaissance des employés de la municipalité et des membres du conseil municipal, le 10 janvier 2015 à la salle communautaire. Une contribution de 10 \$ est demandée aux employés et membres du conseil et de 20 \$ pour les conjoints (es).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Affaires diverses

Rien à ce point

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 9
Fin : 20 h 9 (pas de question)

Séance ordinaire du 12 janvier 2015

29. Clôture de la séance

2015-01-037

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 20 h 9.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière